

Règlement intérieur



Bienvenue au Baratin !

Ce café associatif, à but non lucratif, se veut être un lieu de rencontre et de lien social ouvert à toutes et tous. Un espace intergénérationnel, proposant des moments conviviaux principalement agrémentés de produits locaux. Le café est ouvert un vendredi soir sur deux, de 18h30 à 22h30 environ, avec une pause estivale. Des animations sont prévues régulièrement (jeux de société, débats, ateliers, concerts...).

Le Baratin et moi

Il y a différentes façons de participer à la vie du Baratin :

J'ai au moins 15 ans, je peux adhérer à l'association (adhésion annuelle d'1€ ou plus), ce qui me donne la possibilité :

- d'acheter les produits proposés par le bar (pas de vente d'alcool au moins de 18 ans),
- d'assister à l'assemblée générale et ainsi faire vivre l'association et son projet,
- de participer au quotidien du Baratin (tenir le bar pour les + de 18 ans, proposer des animations, entretenir le local, participer à une commission à thème, gérer la communication...), au rythme que je souhaite. J'en parle aux adhérent(e)s présent(e)s, qui m'informeront et me formeront.

J'ai moins de 15 ans, je viens accompagné, et je reste sous la responsabilité de mes parents. Je peux consommer sans être adhérent(e). Si j'ai des idées ou des propositions pour l'association, j'en fais part aux adhérents.

En étant adhérent(e) à l'association, je peux participer ou proposer une animation, qui peut être en partenariat avec des habitants, avec des artistes ou des professionnels. Ces animations peuvent être gratuites, payantes ou en participation libre.

Lorsque j'adhère, on me demande mon nom, prénom et adresse mail et postale. Cette dernière servira à m'inviter à l'assemblée générale et à m'informer. Je peux refuser de la donner, je serai alors invité à l'assemblée générale uniquement par les affichages au Baratin.

Les adhérent(e)s sont couvert(e)s par l'assurance de l'association au titre de la responsabilité civile dans le cadre des activités de l'association.

Je peux refuser d'être filmé ou photographié en le signalant lors de mon adhésion ou à tout autre moment. Sans objection de ma part, ces images pourront être utilisées pour la communication de l'association.

Quelques règles pour bien vivre ensemble.

Nous attendons des personnes présentes un comportement respectueux des autres et des lieux (mobilier, jeux de sociétés, espaces extérieurs, respect du voisinage). Il est interdit au sein de l'association de tenir des propos discriminatoires et de faire du prosélytisme quel qu'en soit le sujet. Dans le cas contraire, ces personnes se verront contraintes de quitter les lieux.

Dans le cas d'un état d'ébriété manifeste, l'association se refusera à continuer de servir à l'adhérent(e) des boissons alcoolisées.

La nourriture apportée de l'extérieur est autorisée, mais pas les boissons.

Les animaux de compagnie sont sous la responsabilité de leur propriétaire. Ils ne sont pas acceptés dans la salle, sauf pour les personnes en situation d'handicap.

La réalisation des missions par les adhérents se fait selon le planning établi.

Les timbales, tasses et verres ne sont pas consignés mais sont à rapporter au bar (vous pouvez aussi apporter les vôtres).

Le paiement se fait en espèces ou en carte bancaire. La maison ne fait pas crédit.

Ce règlement s'applique à toute personne présente au sein du café associatif le Baratin, adhérente ou pas.

Délibéré et voté lors de l'Assemblée Générale du 26 janvier 2026